

SOCIÉTÉ · POLICE

Les commissariats de police saturés par 2,7 millions de procédures en souffrance

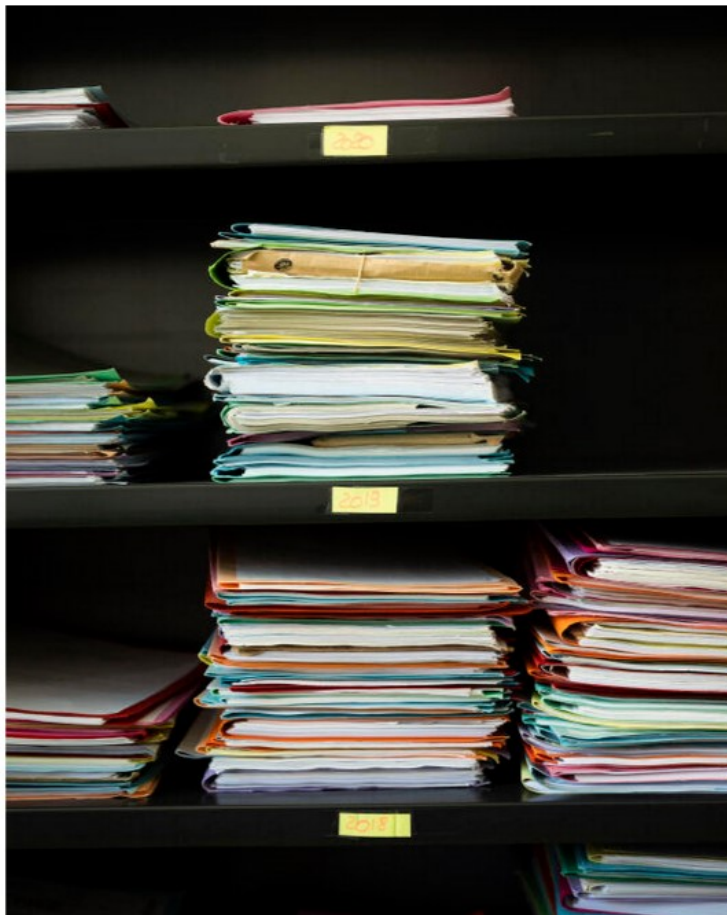
D'après un rapport d'inspection resté jusqu'ici confidentiel, remis au directeur général de la police nationale en juin, les services d'enquête n'ont plus « la capacité de traiter le flux annuel entrant ».

Par Antoine Albertini et Laura Motet

Publié aujourd'hui à 05h45, modifié à 15h22 · Lecture 4 min.

Offrir l'article

Article réservé aux abonnés



Des piles de dossiers contenant les enquêtes en cours sur les violences domestiques, dans les bureaux du commissariat du 20^e arrondissement de Paris, le 27 mai 2020. ED ALCOCK / MYOP

« Sur les bureaux, dans les placards, caves et greniers », les commissariats de police croulent sous les procédures en attente de règlement. Selon un rapport dont *Le Monde* a pris connaissance, réalisé par une mission d'inspection conjointe des ministères de l'intérieur et de la justice, remis au directeur général de la police nationale, Frédéric Veaux, en juin et resté jusqu'ici confidentiel, ce stock atteignait 2,7 millions de dossiers anciens en 2022, pour 3,5 millions de nouvelles procédures enregistrées au cours de la même année.

Un véritable cauchemar de papier qui engorge les services de police, où se concentrent la plupart des procédures traitées en France, celles de la délinquance du quotidien, des cambriolages, des coups et blessures mais aussi des violences intrafamiliales. A la direction centrale de la sécurité publique (désormais direction nationale de la sécurité publique, la DNSP, compétente pour l'ensemble du territoire), ce sont 1,9 million de procédures pour 2,6 millions d'affaires nouvelles qui encombrant les locaux ; à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) de la Préfecture de police de Paris, ce chiffre

Édition du jour

Daté du vendredi 27 octobre



Lire le journal numérique

Lire les éditions précédentes

Les plus lus

- 1 Etats-Unis : un tireur tue dix-huit personnes à Lewiston, dans le Maine
- 2 Ce qu'il faut retenir des mesures annoncées par Elisabeth Borne à la suite des émeutes urbaines de cet été
- 3 En direct, guerre Israël-Hamas : devant l'ONU, l'Iran prévient que les Etats-Unis ne seront pas épargnés si la guerre se poursuit à Gaza

concentrent la plupart des procédures traitées en France, celles de la délinquance du quotidien, des cambriolages, des coups et blessures mais aussi des violences intrafamiliales. A la direction centrale de la sécurité publique (désormais direction nationale de la sécurité publique, la DNSP, compétente pour l'ensemble du territoire), ce sont 1,9 million de procédures pour 2,6 millions d'affaires nouvelles qui encombreront les locaux ; à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) de la Préfecture de police de Paris, ce chiffre atteint 820 000 procédures pour 925 000 affaires nouvelles. Ce chiffre a beau devoir être tempéré en raison de méthodes de recensement peu homogènes, il illustre le travail de Sisyphe mené par des fonctionnaires noyés chacun en moyenne sous 180 dossiers chaque année – entre 500 et 800 pour certains enquêteurs spécialisés en matière économique et financière.

L'enchevêtrement des causes, évoquées comme autant de « *diverses hypothèses* » par le rapport, témoigne de la complexité d'un problème qui tient à la fois de l'inflation des lois pénales, des dépôts de plainte en ligne facilités ou de la « *baisse formelle* » de la qualité des procédures en raison de la faiblesse de l'encadrement et du contrôle au sein même de la police. A la DSPAP particulièrement, « *les personnels affectés dans les services judiciaires sont jeunes, souvent sortant d'école* » et « *inexpérimentés* ». Sitôt acclimatés aux rigueurs de la procédure pénale, ils quittent des services peu attractifs où de nouveaux policiers débutants les remplacent.

Lire aussi : [Violences intrafamiliales : la cour d'appel de Versailles présente son pôle spécialisé](#)



Conformément aux instructions ministérielles, les violences intrafamiliales constituent le seul contentieux à faire l'objet d'un suivi précis. Mais les consignes de traitement prioritaire en temps réel entraînent un lot d'effets pervers puisque les autres procédures « *sont mises en attente sans examen suffisant ni priorisation* ».

Manque d'effectifs spécialisés

Bilan de la situation : « *Les services d'investigation judiciaire n'ont pas aujourd'hui la capacité de traiter le flux annuel entrant.* » Avec un stock en progression, cette saturation « *aboutit à développer l'impunité des délinquants, à négliger les intérêts légitimes des victimes et à accentuer la perte de confiance de la population en la police et la justice* ».

Le Monde | Ateliers

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir →

Les rapporteurs avancent dix-sept recommandations, comme l'extension des compétences des polices municipales pour la constatation de certaines infractions, la mise en place d'un plaider-coupable simplifié ou l'harmonisation des instructions de la justice en matière de classement sans suite et de politique pénale – un sujet « *sensible, car cela revient à instaurer une impunité de fait pour les faits les moins graves, mais nécessaire pour éviter de noyer les enquêteurs* », confie un magistrat au *Monde*.

Ils insistent surtout sur un « *minimum incontournable* » : celui d'assurer « *une hausse d'au moins 10 % des effectifs dans les services d'investigation* », soit 2 000 créations d'équivalents temps plein à la DNSP sur cinq ans et 500 postes supplémentaires à la Préfecture de police de Paris pour la même période. Encore une telle hausse serait-elle « *tout juste suffisante pour éviter une inflation importante des stocks* », sans permettre de « *les diminuer significativement* ».

Car les projections réalisées par la mission d'inspection à l'horizon 2030 laissent craindre une inflation des procédures. Si le niveau de la délinquance est contenu, 3,5 millions de dossiers encombreront encore les services ; si elle progresse de 4 %, ce chiffre atteindrait... 7,6 millions (dont 3 millions pour la seule agglomération parisienne). Impossible cependant de résorber le stock si cette augmentation, plébiscitée par les professionnels auditionnés, ne s'accompagne pas d'un « *renforcement substantiel de la capacité de traitement par les tribunaux* », avertit la Conférence nationale des procureurs de la République.

En creux, les rapporteurs critiquent aussi les annonces de doublement de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique, un credo martelé par le président de la République comme par le ministre de l'intérieur depuis deux ans. Or, ils observent que cette volonté politique « *entraînera mécaniquement une hausse des interpellations (...), qui contribuera à augmenter le flux de procédures* ». Les contentieux moins visibles, notamment les violences sur mineurs ou les affaires économiques et financières, pourraient dès lors être délaissés.

Lire aussi le portrait : [Gérald Darmanin, aux petits soins avec la police](#)



affaires économiques et financières, pourraient dès lors être délaissés.

Lire aussi le portrait : [Gérald Darmanin, aux petits soins avec la police](#) 

La lutte contre la délinquance en col blanc reste le parent pauvre de la réponse pénale : le constat avait déjà été fait en avril 2020 par ces trois mêmes services. Entre 2021 et 2022, le nombre d'affaires closes dans ce domaine a baissé de 7 %.

« *Certaines catégories d'infractions [économico-financières, notamment celles du milieu du spectre] ne [font] quasiment plus l'objet d'investigations depuis plusieurs années.* »

En cause : la technicité des enquêtes combinée au manque d'effectifs spécialisés, « *certaines sûretés ne disposant plus d'unité éco-fi [économico-financière], y compris dans certains départements [franciliens]* ». Afin de traiter ces affaires intermédiaires – les dossiers les plus complexes étant suivis par des services spécialisés –, les rapporteurs recommandent parmi les cinq mesures les plus urgentes de « *dédier (...) dans chaque service d'investigation, à l'échelon départemental ou interdépartemental* », une unité spécialisée.

Situation « intenable »

Selon une source du ministère de l'intérieur, des mesures ont d'ores et déjà été prises pour tenter de « *faire face à une situation que tout le monde sait intenable* ». La première promotion – encore modeste – de 53 « *assistants d'enquête* », censés décharger les officiers de police judiciaire (OPJ) de certaines tâches de procédure mineures mais chronophages, est actuellement en formation. Quant aux élèves policiers, leur formation a été allongée de quatre mois pour leur permettre de passer un examen juridique obligatoire, à l'issue duquel les volontaires notés au-dessus de la moyenne pourront postuler au passage du « *bloc* », qui leur confère la qualité d'OPJ.

Lire aussi : [Réforme de la police judiciaire : enquêteurs et magistrats continuent leur bras de fer avec le ministère de l'intérieur](#) 

Pour réduire les stocks de dossiers et rationaliser le travail des enquêteurs, la Place Beauvau espère surtout tirer un bénéfice de la vaste – et contestée – réforme de la police en cours, qui prévoit la fusion des services de police judiciaire, compétents pour traiter les infractions les plus complexes, avec ceux de la sécurité publique, dévolus à la délinquance du quotidien. Les détracteurs de ce plan, recrutés essentiellement dans les rangs de la police judiciaire, redoutent justement d'être affectés en priorité à la résorption des stocks d'affaires courantes comme les cambriolages ou les agressions mineures, dont l'élucidation se révèle payante aux yeux de l'opinion publique.

Une telle réorientation de leur action, assurent-ils, ne pourrait avoir lieu qu'au détriment du traitement des infractions les plus complexes, celles du « *haut du spectre* » commises par des groupes criminels organisés. Les résultats de ces enquêtes, qui réclament du temps et de coûteuses investigations, se révèlent la plupart du temps invisibles pour la population.

Lire aussi : [La « stratégie française » des grandes organisations criminelles internationales](#) 

Antoine Albertini et Laura Motet